

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE DE LA  
COOPERATION**

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité – Progrès – Justice**

**PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR L'EFFICACITE DE LA  
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (PANED)  
2014 – 2016**

**Avril 2014**

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX .....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
AVANT PROPOS.....	6
INTRODUCTION.....	7
<b>I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANED.....</b>	<b>9</b>
1.1. AU PLAN INTERNATIONAL .....	9
1.2. AU PLAN NATIONAL .....	10
1.2.1. Evolution des tendances macroéconomiques .....	10
1.2.2. Prise en compte des priorités nationales .....	11
<b>II- BILAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE PARIS.....</b>	<b>13</b>
2.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE PARIS.....	13
2.1.1. Résultats de la Déclaration de Paris au niveau mondial .....	13
2.1.2. Résultats de l'enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la DP au Burkina Faso.....	13
2.2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA .....	15
LE NIVEAU DE REALISATION (48,39%) DES ACTIONS, N'A CEPENDANT PAS PERMIS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PARIS (DP).....	17
2.3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE REALISATION .....	17
2.4. DEFIS EN MATIERE D'EFFICACITE DE L'AIDE .....	18
<b>III. RESULTATS DE L'ENQUETE 2013 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE BUSAN.....</b>	<b>20</b>
<b>IV PRESENTATION DU PANED 2014-2016.....</b>	<b>21</b>
4.1 OBJECTIFS DU PANED.....	21
4.1.1 Objectif général .....	21
4.1.2 Objectifs spécifiques.....	21
4.2. AXES STRATEGIQUES DU PANED.....	21
4.2.1. Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement.....	22
4.2.2. Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement.....	22
4.2.3. Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement.....	23
4.2.4. Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle .....	23
4.2.5. Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé .....	24
4.3. COHERENCE DU PLAN D'ACTION AVEC LA SCADD ET LA POSEF .....	24
Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement .....	25
<b>V. MISE EN ŒUVRE DU PANED.....</b>	<b>26</b>
5.1 LE ROLE DES ACTEURS.....	26
5.1.1. Gouvernement .....	26
5.1.2. Partenaires techniques et financiers (PTF) .....	27
5.1.3. Organisations de la société civile (OSC).....	27
5.1.4. Secteur privé.....	28
5.2. LE DISPOSITIF DE SUIVI DU PANED.....	28
5.2.1 Le niveau stratégique.....	29
5.2.2. Le niveau opérationnel.....	30
5.3. FINANCEMENT DU PLAN .....	33
5.3.1 Coût estimatif du PANED sur la période 2014-2016 .....	33
5.3.2 Financement acquis .....	35
5.4. CONTRAINTES ET RISQUES MAJEURS.....	36
<b>VI- PRESENTATION DES ACTIONS DU PANED.....</b>	<b>37</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>49</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>51</b>
ANNEXE 1 : FEUILLE DE ROUTE ACTUALISEE SUR LA DIVISION DU TRAVAIL ET LA COMPLEMENTARITE AU BURKINA FASO.....	51
ANNEXE 2 : PROGRAMMATION FINANCIERE DU PANED 2014-2016 .....	55
Annexe 3 : Accord de Partenariat de Busan .....	63

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Résultats des enquêtes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (DP) au Burkina Faso

Tableau n°2: Etat des réalisations du PANEA de 2010 à 2012

Tableau n°3 : Niveau de référence et objectifs-cibles

Tableau n°4 : Cohérence du plan d'action avec la SCADD et la POSEF

Tableau n°5 : Coût total estimatif des activités prioritaires du PANED sur la période 2014-2016

Tableau n°6 : Répartition par année du financement acquis

Tableau n°7 : Répartition par année du financement attendu des Partenaires Techniques et Financiers

Tableau n°8 : Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AMBF :	Association des Municipalités du Burkina Faso
AN :	Assemblée Nationale
APD :	Aide Publique au Développement
ASCE :	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BGCT	Balance Générale des Comptes du Trésor
CAD/OCDE :	Comité d'Aide au Développement/Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CBMT :	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CENTIF :	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CIFE :	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CRD :	Cadres Régionaux de Dialogue
CSD :	Cadres Sectoriels de Dialogue
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre La Pauvreté
DCE/APD :	Direction de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
DEP :	Direction des Etudes et de la Planification
DGB :	Direction Générale du Budget
DG/CMEF :	Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers
DGCOOP :	Direction Générale de la Coopération
DGEP :	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DP :	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
EICVM :	Enquêtes Intégrales sur les Conditions de Vie des Ménages
GTEA :	Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JNC :	Journées Nationales de Concertation
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
ONG/AD	Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement
OSC :	Organisations de la Société Civile
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MPFG :	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
PANEA :	Plan d'Actions National pour l'Efficacité de l'Aide

PANED :	Plan d'Action Nationale pour l'Efficacité de la Coopération au Développement
PAA :	Programme d'Action d'Accra
PB :	Partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace
PGA :	Plateforme de Gestion de l'Aide
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNRC :	Programme National de Renforcement des Capacités
POSEF :	Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances
PPP :	Partenariat Public-Privé
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RCD :	Rapport sur la Coopération pour le Développement
REN/LAC :	Réseau National de Lutte Anti-corruption
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SNAT :	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRFP :	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
ST/BPE :	Secrétariat Technique du Budget Programme de l'Etat
STN/SCADD :	Secrétariat Technique National de la SCADD

## AVANT PROPOS

La mise en œuvre du Plan d'action national de l'efficacité de l'aide (PANEA) a été une expérience enrichissante pour le Burkina Faso ; elle a permis d'enregistrer quelques progrès et de relever de nombreux défis en matière d'efficacité de l'aide publique au développement.

Le Burkina Faso qui soutient le Partenariat de Busan pour l'efficacité de la coopération pour le développement estime qu'il faut centrer la coopération pour le développement sur la valorisation et la libération des capacités et ressources de développement propres. L'aide la plus efficace est celle qui fait en sorte qu'on puisse s'en passer. Cela implique une évolution des pratiques de l'aide au développement afin de minimiser la dépendance et de promouvoir l'autonomie.

De ce fait, pour marquer son adhésion au partenariat mondial du suivi des engagements de Busan et pour prendre en compte les défis liés à l'évaluation de la Déclaration de Paris, le Gouvernement a élaboré le Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED).

Depuis plusieurs années, des consultations existent déjà au niveau national entre le Gouvernement et les autres acteurs de développement notamment à travers l'implication du secteur privé, de la société civile et des collectivités territoriales dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques. Afin de renforcer l'efficacité de la contribution de ces acteurs, le Gouvernement a institutionnalisé les cadres de dialogue avec toutes les parties prenantes. Les cadres de dialogue sectoriels et régionaux pour le suivi de la mise en œuvre de la SCADD, les rencontres Gouvernement-secteur privé et les Journées nationales de concertation (JNC) avec les Organisations non gouvernementales et Associations de développement (ONG/AD) sont des exemples illustratifs qui doivent être poursuivis avec d'autres acteurs du développement.

En vue d'accélérer la croissance, le gouvernement s'est engagé à faire du secteur privé un secteur moteur et à mobiliser en conséquence des ressources appropriées, à poursuivre un partenariat avec le secteur privé et à améliorer le cadre législatif et réglementaire des affaires.

Quant aux pays donateurs, je les invite au respect des engagements pris au niveau international dans le cadre de l'efficacité de la coopération au développement et à se mobiliser toujours à nos côtés pour relever le défis de l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Je m'en voudrais de ne pas féliciter tous ceux qui ont œuvré à la réalisation du PANED, notamment les Partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations de la société civile (OSC), les Collectivités territoriales et le secteur privé pour leurs différentes contributions et adhésion au processus d'élaboration.

En somme, réaliser l'Agenda de l'efficacité du développement dépendra de l'engagement de tous les acteurs. Sur ce, j'invite les PTF, les OSC, le secteur privé, les Collectivités Territoriales à œuvrer ensemble pour promouvoir les formes de coopération de développement les plus inclusives, les plus équitables et les plus durables.

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Lucien Marie Noël BEMBEMBA**  
**Commandeur de l'ordre national**

## **INTRODUCTION**

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Burkina Faso bénéficie de l'aide extérieure pour financer ses politiques et programmes de développement. L'engagement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à accompagner le pays dans ses efforts pour promouvoir un développement humain durable s'est traduit en 2000 par un appui à la mise en place du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Depuis cette période, le volume de l'aide extérieure accordée au Burkina Faso connaît une hausse constante.

Cet engagement a été renouvelé en 2005 entre les pays en développement et les donateurs à travers la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dont l'objectif est de promouvoir un meilleur acheminement et une meilleure gestion de l'aide. Cette Déclaration, qui s'appuie sur les expériences issues des précédents fora sur l'Aide publique au développement (APD), notamment ceux de Monterrey (2002), de Rome (2003) et de Marrakech (2004), recommande aux donateurs et aux pays bénéficiaires de l'aide, des principes et pratiques à mettre en œuvre pour une gestion efficace de l'aide.

Ainsi, à l'instar d'autres pays en développement qui ont souscrit à la Déclaration de Paris et dans le souci d'améliorer l'efficacité de l'aide qu'il reçoit, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre un Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide (PANEA) sur la période 2007-2010. Ce Plan d'actions a été révisé en 2009 pour prendre en compte les conclusions du troisième forum d'Accra et les orientations de la Note de cadrage sur la coordination et l'efficacité de l'aide qui venait d'être adoptée par le Gouvernement.

Le Burkina Faso a également participé au quatrième forum de haut niveau tenu du 29 novembre au 1er décembre 2011 à Busan (Corée du Sud). Ce forum s'est penché sur les résultats finaux de l'enquête 2011 portant sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il a également recommandé la poursuite de la mise en œuvre des principes de cette déclaration et adopté l'« Accord de partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement » qui engage les donateurs traditionnels, les pays émergents, les pays en développement, les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé.

Le PANEA étant arrivé à échéance en 2012, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un nouveau plan d'action qui prenne en compte les engagements souscrits au Forum de Busan pour une coopération au développement efficace et les priorités nationales.

Le Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) s'articule autour de cinq (05) points :

- Contexte et justification du PANED ;
- Bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du PANEA au Burkina Faso au 31 décembre 2012 ;
- Présentation du PANED ;
- Mise en œuvre du PANED ;
- Présentation du tableau des actions du PANED.



## **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANED**

L'élaboration du PANED intervient dans un contexte caractérisé par des engagements forts, tant au niveau international que national, visant à renforcer l'efficacité de l'aide au service du développement. Elle se justifie par la nécessité pour le Burkina Faso de se doter d'un nouveau plan qui prenne en compte les conclusions du Partenariat de Busan et les priorités définies au niveau national.

### **1.1. AU PLAN INTERNATIONAL**

Au cours des trois dernières années, la conjoncture économique mondiale a été caractérisée dans l'ensemble par un ralentissement lié aux multiples crises notamment alimentaire, énergétique, financières et récemment de la crise de la dette souveraine. Les effets de ces différents chocs ont pesé sur le profil de l'activité économique mondiale notamment en termes de croissance, d'inflation et de chômage. Selon les données du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale s'est établie en moyenne à 2,9% sur la période 2009-2012 contre 4,5% sur la période 2005-2008. Par ailleurs, les tensions inflationnistes étaient perceptibles, alimentées par l'envolée du cours du baril de pétrole et la hausse de prix des produits alimentaires. Aussi, les taux de chômage sont apparus élevés en raison notamment du ralentissement de l'activité économique.

Le Forum de Busan tenu dans ce contexte a abouti à un Accord de partenariat qui définit des principes, objectifs et engagements qui visent à améliorer l'efficacité de l'aide et, au-delà, les résultats de la coopération pour le développement. Il apporte un changement majeur par rapport à la Déclaration de Paris (DP) sur l'Efficacité de l'aide de 2005 et au Programme d'Action d'Accra (PAA) de 2008, qui visaient à promouvoir l'efficacité de l'aide au développement.

En outre, le Forum de Busan consacre le passage de l'efficacité de l'aide au développement à l'efficacité de la coopération au développement. Ainsi l'aide devait-elle être utilisée dans le respect des droits, normes et principes reconnus au niveau international afin d'avoir un effet catalyseur sur le développement.

En effet, le Partenariat de Busan a recommandé l'élargissement du champ du dialogue de la coopération au développement au-delà de l'aide compte tenu du contexte international marqué par la crise financière et les résultats mitigés de l'aide. L'aide ne devra pas être considérée comme la seule source de financement du développement. Par conséquent, les autres sources, à savoir les transferts des migrants, les investissements directs étrangers, les fonds privés et la coopération sud-sud et triangulaire entre autres, doivent être promues ; d'où le passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement.

Par ailleurs, la question de l'efficacité de l'aide au développement demeure une préoccupation des différentes institutions régionales et sous régionales de développement en Afrique.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté en 2000 s'affirme comme l'un des plus ambitieux programme de développement initié au niveau continental pour insuffler des dynamiques de développement. Ainsi, le NEPAD a appuyé l'organisation d'une rencontre en septembre 2011 à Addis- Abeba qui a permis de dégager une position consensuelle des pays africains par rapport à l'efficacité de l'aide au développement. Il en est ressorti la nécessité de suivre les engagements non tenus des partenaires de développement depuis Paris et Accra et d'œuvrer à instituer un cadre approprié et partagé pour l'efficacité de la coopération au développement, et la gestion de l'aide sous-tendu par des valeurs et des principes de transparence et de bonne gouvernance.

De même la rencontre d'Abidjan sur la position commune africaine tenue en février 2014 préconise également un changement notable de comportement par un leadership fort pour les pays en développement et une volonté manifeste pour les donateurs à mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrits.

## **1.2. AU PLAN NATIONAL**

Au plan national, le contexte a été marqué par une évolution notable des tendances économiques ainsi que par la prise en compte des priorités nationales.

### **1.2.1. Evolution des tendances macroéconomiques**

Des performances macroéconomiques ont été enregistrées au cours de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a couvert la période 2000-2010. Il s'agit entre autres, du taux de croissance annuel moyen du PIB estimé à 5,2% en termes réels, du taux d'investissement moyen de l'ordre de 20% du PIB en moyenne et du taux d'inflation qui s'est situé en dessous de la norme communautaire de 3%. Malgré ces bonnes performances macroéconomiques, une frange importante de la population (46,4% en 2003 ; 46,7% en 2009) vit toujours en dessous du seuil de pauvreté selon le rapport de l'INSD.

Au terme de la mise en œuvre du CSLP et pour consolider les acquis, la SCADD a été adoptée le 29 décembre 2010 pour la période 2011 – 2015 et constitue le nouveau référentiel de développement économique et social du pays.

La mise en œuvre de la SCADD sur la période 2011-2013 a permis d'atteindre des taux de croissance économique de 5% en 2011 ; 9% en 2012 ; et 6,8% en 2013. En dépit de ces niveaux appréciables, le caractère erratique de la croissance économique révèle la persistance de la vulnérabilité du système productif burkinabè aux chocs exogènes et dans une certaine mesure des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales.

En matière d'aide au développement, l'analyse de l'APD sur le PIB courant montre que ce ratio a été en moyenne de 12,05% sur la période 2008-2012 ; quant à l'APD par habitant, il s'est situé à 70,69 dollars US sur la période. En 2012, le poids de l'APD représente 10,54% du PIB, en baisse de 0,30 point de pourcentage par rapport à celui de 2011.

L'APD par habitant a connu une baisse de 4,05 dollars US passant de 70,45 dollars US en 2011 à 66,39 dollars US en 2012. Par ailleurs, entre 2008 et 2012, le taux de croissance moyen de l'APD est estimé à 1,70%.

### **1.2.2. Prise en compte des priorités nationales**

L'objectif général de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité ; génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Les grands défis à relever pour réaliser les objectifs de la SCADD et pour lesquels le PANED voudrait contribuer sont :

- l'appropriation nationale dans le pilotage stratégique de nos politiques de développement et un maintien de la stabilité macroéconomique ;
- l'articulation entre la programmation des activités et l'allocation des ressources en réhabilitant la notion de budget par objectifs et axé sur les résultats lors de l'élaboration du budget de l'Etat ;
- le relèvement du niveau de développement du capital humain en intensifiant les investissements et en améliorant les performances du secteur éducatif et de la santé ;
- une meilleure prise en compte de certains déterminants économiques et sociaux touchant la sphère des pauvres comme l'accès à l'eau potable, l'assainissement, la nutrition et les filets de sécurité pour faire face à certaines catastrophes naturelles ou certaines épidémies ;
- la maîtrise globale de l'accroissement de la population à travers, les plaidoyers, le planning familial et l'éducation des filles ainsi que le changement de comportements dans plusieurs domaines comme l'égalité et l'équité entre les sexes et l'amélioration du statut de la femme ;
- la promotion de la culture des droits humains et le respect effectif des droits des enfants et des femmes ;

- l'approfondissement de la gouvernance politique de manière à consolider le processus démocratique et renforcer l'Etat de droit ;
- la poursuite des avancées en matière de décentralisation en créant les conditions d'affirmation des communes et des régions dans la perspective d'accélérer le processus d'atteinte des OMD et de promotion de pôles régionaux de croissance .

La conférence internationale sur le financement de la SCADD organisé, du 1<sup>er</sup> au 03 février 2012 à Paris, a permis de mobiliser 96% des besoins de financement et le gap de financement devrait être couvert à travers les partenariats public-privés et la mobilisation de l'épargne intérieure. Les financements pour la mise en œuvre de la SCADD, nécessitent une meilleure coordination et gestion de l'aide, d'où l'intérêt du PANED qui permettra de prendre en compte les préoccupations nationales et les conclusions de l'accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement.

Le PANED tient compte de ce contexte international et national et s'inspire de l'état de mise en œuvre de la DP tel que décrit dans le PANEA.

## **II- BILAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE PARIS**

L'état de la mise en œuvre de la DP au 31 décembre 2012 met en exergue les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ainsi que les défis qui restent à relever en matière d'efficacité de l'aide.

### **2.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE PARIS**

La Déclaration de Paris (DP) repose sur cinq principes à savoir : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Partant de ces principes, douze (12) indicateurs ont été définis pour suivre les avancées par rapport aux engagements pris. L'enquête 2011 de la DP sur l'efficacité de l'aide a montré que quelques progrès ont été enregistrés tant au niveau international que national.

#### **2.1.1. Résultats de la Déclaration de Paris au niveau mondial**

L'enquête 2011 sur la mise en œuvre de la DP sur l'efficacité de l'aide a révélé que des progrès ont certes été réalisés mais que très peu d'objectifs cibles ont été atteints. A l'échelle mondiale, le rapport du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CAD/OCDE) indique que sur les douze (12) objectifs cibles fixés pour 2010, seul l'indicateur 4 portant sur le « renforcement des capacités par un soutien coordonné », a été atteint. Ce rapport souligne que les pays donateurs ont moins respecté leurs engagements que les pays bénéficiaires.

#### **2.1.2 Résultats de l'enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la DP au Burkina Faso**

Les résultats finaux de l'enquête 2011 (tableau 1) montrent que deux (02) indicateurs sur douze (12) ont été réalisés. Il s'agit « des systèmes nationaux de gestion des finances publiques fiables » et de « l'aide non liée », correspondant aux indicateurs 2a et 8.

Ces résultats sont respectivement dus au renforcement des systèmes nationaux de gestion des finances publiques à travers les réformes entreprises dans le cadre de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) et aux efforts accomplis par les donateurs en matière de déliement de l'aide.

Des progrès importants ont été accomplis pour quatre (4) indicateurs au niveau du principe d'alignement et de faibles progrès sont à noter au niveau des six (6) autres indicateurs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°1 : Résultats des enquêtes sur la mise en œuvre de la DP au Burkina Faso**

N°	Indicateurs	2005 références	2007	Résultat 2010	Cible 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	B	C	B ou A
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	4.0	4.0	4.5	4.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	n/d	n/d	n/d	pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	68%	92%	84%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	3%	56%	49%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	45%	43%	53%	63%
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	60%	54%	60%	pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles <sup>1</sup>	131	102	47	44
7	L'aide est davantage prévisible	92%	92%	75%	96%
8	L'aide est non liée	89%	87%	98%	Plus de 89%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	45%	57%	50%	66%
10a	Missions sur le terrain	17%	13%	20%	40%
10b	Travaux analytiques par pays	45%	39%	48%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	C	B ou A
12	Responsabilité mutuelle	Non	Non	Non	Oui

**Source** : Chapitre pays 2011 ; OCDE.

**N.B** : C= niveau faible ; B= niveau moyen et A= niveau élevé

n/d= non disponible

Selon le chapitre pays 2011 de l'OCDE, pour les indicateurs appelant un effort du gouvernement, des avancées importantes ont été observées (indicateur 2a, 6) ce qui montre l'accomplissement des réformes entreprises par le pays. Par contre, si la réalisation de l'indicateur appelle des efforts conjoints comme les indicateurs 9, 10,11 et 12, l'obtention d'avancées est plus nuancée.

<sup>1</sup> En 2008, l'OCDE a allégé les critères de définition des unités parallèles ce qui explique la réduction sensible du nombre d'unités parallèles

Les engagements pris en vue d'une amélioration de l'efficacité de l'aide se sont heurtés au non-respect des promesses de financement pris par le gouvernement et les donateurs et à la faiblesse au niveau de la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

L'absence de progrès dans la plupart de ces indicateurs due au caractère politique de certains défis nécessite de poursuivre et d'intensifier les efforts à mener par le Gouvernement et ses partenaires.

## **2.2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PANEA**

La mise en œuvre du PANEA sur la période 2007-2010 ne s'est pas faite sans difficultés tant au niveau de la partie nationale que des PTF; d'où un niveau de réalisation modéré. Sur les soixante-trois (63) actions programmées, vingt-huit (28) ont été effectivement réalisées, soit un taux d'exécution de 44,45%.

Avec l'adoption du Programme d'Action d'Accra (PAA) en 2008 qui a donné une nouvelle vision à la DP pour une meilleure efficacité de l'aide, le Gouvernement a révisé en 2009 le PANEA pour prendre en compte les nouvelles orientations de ce programme. L'état de mise en œuvre du PANEA révisé se présente suivant trois axes.

### **❖ Renforcer l'appropriation du processus de développement**

Les actions programmées dans cet axe visaient une meilleure maîtrise par le Burkina Faso de son processus de développement.

Douze (12) actions étaient programmées au niveau de cet axe. Sept (7) ont pu être réalisées correspondant à un taux de réalisation physique de 58,33% ; quatre (4) sont en cours de réalisation et une (01) action n'a pas été réalisée. Ces résultats démontrent que le pays voit ses efforts en matière d'appropriation de ses politiques et stratégies de développement progressivement récompensés.

Au cours de la mise en œuvre du CSLP, le Burkina Faso s'est approprié les différents documents de planification tels que l'Eude nationale prospective « Burkina 2025 », le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), l'élaboration de plusieurs politiques sectorielles et thématiques. En plus de ces documents, le pays s'est doté en 2010 d'une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) afin de consolider les acquis de la décennie CSLP et de booster la croissance.

### ❖ **Mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace**

Sur dix (10) actions programmées deux (2) ont été réalisées (20%), quatre (4) sont en cours de réalisation et quatre (4) n'ont pas pu être réalisées.

Les actions en cours de réalisation sont entre autres la rationalisation des unités parallèles en regroupant les projets et programmes de développement dans le cadre d'appuis à des politiques sectorielles et thématiques et l'augmentation de la part de l'aide privilégiant les programmes d'appui aux politiques sectorielles.

Les actions non réalisées concernent (i) l'institution des périodes sans mission, (ii) l'élaboration et la publication du calendrier des missions conjointes sur le site Web de la DG-COOP, (iii) le recensement des études et travaux analytiques existants en vue de rationaliser leur exploitation, (iv) la publication sur le site web de la DG-COOP des résultats des études et des travaux analytiques.

L'harmonisation reste faible au regard du niveau d'exécution des actions de cet axe. Quant aux décaissements, ceux de la plupart des PTF continuent de dépendre de leurs conditionnalités spécifiques, affectant ainsi négativement le niveau d'absorption et de prévisibilité de l'aide. Il importe alors que des efforts soient poursuivis en vue de tendre vers l'objectif cible fixé dans la Déclaration de Paris.

### ❖ **Gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle**

La gestion axée sur les résultats ne peut se réaliser sans un mécanisme adéquat d'évaluation et de suivi des performances et des actions de mise en œuvre des politiques et stratégies.

A la date du 31 décembre 2012, six (6) actions sur neuf (9) programmées ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 66,67%. Deux (2) actions sont en cours de réalisation et concernent (i) l'amélioration de la capacité d'absorption de l'aide par une application claire et effective des textes législatifs et réglementaires ainsi que l'harmonisation et l'alignement des procédures de gestion de l'aide; (ii) l'établissement d'une grille de performance des donateurs.

L'élaboration d'un programme d'activités annuel portant sur la programmation des besoins budgétaires, des appuis financiers, des engagements financiers, des décaissements, des évaluations conjointes et des missions regroupées par secteur, n'a pas été réalisé.

Ainsi, malgré un niveau de réalisation physique satisfaisant des actions programmées, cet axe enregistre très peu de progrès. En effet, les actions programmées au niveau de la gestion axée sur les



résultats et de la responsabilité mutuelle n'ont pas atteint l'objectif souhaité qui était de disposer d'un cadre cohérent d'évaluation des performances et de rédevabilité mutuelle (note C).

En somme, la mise en œuvre du PANEA (2010-2012) au 31 décembre 2012 connaît un niveau moyen de réalisation. En effet, sur trente et une (31) actions programmées quinze (15) ont été effectivement réalisées (soit un taux de réalisation de 48,39%); dix (10) sont en cours de réalisation (soit un taux de 32,26%) ; six (6) sont non réalisées (soit 19,35%).

**Tableau n°2 : Etat des réalisations du PANEA de 2010 à 2012**

Axes	Nombre d'actions programmées	Réalisées	En cours de réalisation	Non réalisées	Taux de réalisation
1-Renforcer l'appropriation du processus de développement	12	7	4	1	58,33%
2- Mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace	10	2	4	4	20%
3-Adopter une Gestion orientée vers les résultats et responsabilité mutuelle	9	6	2	1	66,67%
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>48,39%</b>

**Source** : DGCOOP, Rapport bilan de mise en œuvre du PANEA au 31/12/2012, décembre 2012

Le niveau de réalisation (48,39%) des actions, n'a cependant pas permis d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris (DP).

### 2.3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE REALISATION

La mise en œuvre du PANEA a connu des difficultés dont les principales sont :

- ✓ l'insuffisance de ressources pour financer certaines activités programmées ;
- ✓ la non fonctionnalité du groupe conjoint chargé du suivi-évaluation périodique du plan ;
- ✓ la faible diffusion et dissémination du PANEA aux différents acteurs.

Outre les difficultés ci-dessus mentionnées, d'autres obstacles ont été relevés dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris. Ces obstacles ont trait à la comptabilisation du flux d'aide, à sa dispersion, à son imprévisibilité, à son instabilité et sa volatilité, à la multiplicité des procédures et aux conditionnalités de l'aide.

## 2.4. DEFIS EN MATIERE D'EFFICACITE DE L'AIDE

Après cinq (5) ans de mise en œuvre du PANEA, les résultats atteints en matière d'efficacité de l'aide restent en deçà des attentes. D'importants défis relatifs aux cinq (5) principes de la Déclaration de Paris subsistent.

**En matière d'appropriation de l'aide**, il est nécessaire :

- d'opérationnaliser le plan d'actions national de renforcement des capacités en vue d'obtenir des ressources humaines compétentes et suffisantes ;
- d'adopter et/ou de recadrer les politiques sectorielles en cohérence avec les secteurs de planification ;
- d'élaborer et d'adopter la Politique nationale de l'aide élargie à la coopération au développement.

**Pour le principe d'alignement**, il est nécessaire :

- de renforcer l'utilisation des procédures nationales à travers les appuis budgétaires, les approches programmes (paniers communs) et la passation des marchés;
- d'améliorer la prévisibilité de l'aide par un exercice de programmation concerté entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ;
- de renforcer le pouvoir de décision des agences locales des donateurs ;
- de respecter le référentiel des délais de traitement des dossiers ;
- de poursuivre le processus de mise en œuvre de la Division du travail pour un meilleur alignement sur les priorités nationales.

**Pour le principe d'harmonisation**, il est nécessaire :

- d'harmoniser et d'alléger les procédures de gestion et de suivi des projets et programmes ;
- de rationaliser ou regrouper les unités de gestion de projets existantes en évitant d'en créer de nouvelles unités ;
- de promouvoir davantage les missions conjointes ;
- d'instituer une période sans missions ;
- d'élaborer et de publier les calendriers des missions conjointes.

**En matière de Gestion axée sur les résultats**, quelques défis sont à relever tels que :

- l'ouverture de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA) aux PTF et son interfaçage avec le Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE) afin de faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur l'aide ;

- le renforcement de dispositif au niveau des structures nationales pour un meilleur suivi des projets et programmes ;
- l'accélération de la mise en place des budgets programmes.

**Enfin, en matière de Responsabilité mutuelle**, quelques actions prioritaires sont préconisées. Ce sont :

- la mise en place d'un cadre cohérent d'évaluation des engagements, qui inclut une grille de performance des donateurs et une liste d'indicateurs clés de résultats ;
- le renforcement du dialogue avec la société civile et le secteur privé.

Au regard des insuffisances et des défis qui restent à relever pour asseoir les bases d'un développement efficace, le Gouvernement a décidé d'élaborer un nouveau Plan d'action afin de relever les défis de la DP, de mettre en œuvre les nouveaux engagements de l'accord de partenariat de Busan et de tenir aussi compte des actions stratégiques et prioritaires du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des PTF.

### III. Résultats de l'enquête 2013 de suivi de la mise en œuvre des engagements de Busan

Pour suivre les progrès en matière d'efficacité de l'aide publique au développement, le Gouvernement a pris l'engagement de participer aux enquêtes de suivi des engagements de Busan.

La première enquête réalisée en 2013 a permis de fixer le niveau de référence des indicateurs de progrès jusqu'en 2015. Les résultats issus de cette enquête montrent que les objectifs ont été atteints pour deux (2) indicateurs sur les six (6), mesurés à l'aide de données collectées au niveau du Burkina Faso. Il s'agit de l'indicateur portant sur la redevabilité mutuelle renforcée par le biais d'examens inclusifs et de l'indicateur sur l'égalité hommes –femmes et autonomisation des femmes.

L'indicateur 5a qui porte sur la prévisibilité annuelle s'est beaucoup améliorée par rapport à son niveau de 2010 de la Déclaration de Paris et passe de 75% à 88%. Cette situation est due à la qualité du dialogue entre le Gouvernement et les PTF. Cependant des efforts importants restent à faire tant du côté du Gouvernement que des PTF pour améliorer le niveau des autres indicateurs dont celui lié à la qualité de la coopération.

**Tableau n° 3: Niveau de référence et objectifs-cibles**

	Indicateurs	2010 Références de la DP	Résultat 2013 Busan	Cible 2015 Busan
1	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	C	NR	B ou A
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle).	75%	88,11%	94%
5b	La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	75%	61,1%	81%
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement	84%	82,23%	91%
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	Non	Oui	Oui
8	Egalité hommes –femmes et autonomisation des femmes	-NR	Oui	Oui
9b	Utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publics et de passation de marchés	53% et 60%	50,2%	75%

Source : DGCOOP, résultats enquête Busan, octobre 2013

## **IV PRESENTATION DU PANED 2014-2016**

Le PANED est bâti sur des principes communs et des actions complémentaires du document de partenariat global de Busan, des actions stratégiques et prioritaires du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des PTF.

### **4.1 OBJECTIFS DU PANED**

Le présent plan d'action s'articule autour d'un objectif général et d'objectifs spécifiques.

#### **4.1.1 Objectif général**

L'objectif général poursuivi par le PANED est d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement au Burkina Faso.

#### **4.1.2 Objectifs spécifiques**

L'atteinte de l'objectif général passe par la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- ✚ mettre l'appropriation au cœur de l'efficacité de la coopération au développement notamment en privilégiant les procédures nationales pour la gestion de l'aide et en réduisant dans le cadre partenarial les conditionnalités liées à la délivrance de l'aide;
- ✚ renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile dans le développement du pays ;
- ✚ consolider la bonne gouvernance notamment en mettant en œuvre les mesures de lutte contre la corruption et en renforçant le processus de décentralisation;
- ✚ promouvoir le genre dans les politiques de développement ;
- ✚ élargir le soutien en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Ce Plan permettra d'asseoir les bases d'un partenariat solide susceptible de promouvoir le développement économique et social du Burkina Faso. Il s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques.

### **4.2. AXES STRATEGIQUES DU PANED**

Les cinq (5) axes stratégiques<sup>2</sup> retenus au regard des enjeux de l'efficacité de la coopération au développement sont :

- Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement ;
- Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement ;

---

<sup>2</sup> Ces axes sont ceux de Busan, à l'exception du cinquième qui a été retenu au regard du rôle de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre de la SCADD.

- Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement ;
- Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redétabilité mutuelle ;
- Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé.

#### **4.2.1. Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement**

Cet axe devrait jouer un rôle moteur dans le pilotage du développement dont les orientations sont définies dans la SCADD et utiliser efficacement les flux d'aide pour le financement des priorités nationales.

L'accent sera mis sur le renforcement des capacités pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales, sectorielles et sous sectorielles avec le budget, le budget-programme et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ainsi qu'une meilleure conception et formulation des projets et programmes sectoriels que sous-tendent ces stratégies.

Ce renforcement concerne aussi bien les capacités humaines, financières que matérielles des acteurs impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement.

Pour ce faire, il s'agira d'élaborer de nouvelles politiques sectorielles ou de recadrer les politiques sectorielles existantes en cohérence avec les secteurs de planification en cours d'adoption.

#### **4.2.2. Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement**

Gérer et mettre en œuvre la coopération au développement en se concentrant sur les résultats voulus et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision est l'objectif (ou le défi) de cet axe.

Les investissements et les efforts déployés en matière de coopération au développement doivent produire des effets durables de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement durable ainsi que de renforcement des capacités par l'alignement sur les priorités nationales.

Aussi, le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires, sera amené, notamment :

- à sensibiliser davantage les parties prenantes sur l'utilisation de la matrice de performance de la SCADD et des matrices sectorielles comme instruments de dialogue dans les programmes d'appui ;
- à encourager les partenaires techniques et financiers à utiliser les procédures nationales et à contribuer à leur fiabilité;
- à promouvoir la gestion axée sur les résultats de développement pour renforcer la qualité des politiques publiques ;
- à accélérer la mise en œuvre du Budget programme ;
- à réduire la fragmentation de l'aide qui entraîne souvent des coûts de transaction élevés ;

- à améliorer la capacité d'absorption de l'aide par une harmonisation des procédures de gestion de l'aide en ayant le plus recours aux approches programmes ;
- à améliorer les performances des services statistiques afin de renforcer la fiabilité des données et leur traitement.

#### **4.2.3. Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement**

Cet axe vise la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs. Conscient que les partenariats revêtent une importance majeure pour induire des effets positifs sur le bon déroulement du processus de développement, le Gouvernement réaffirme sa volonté de développer des partenariats dynamiques avec l'ensemble des acteurs. De ce fait, il veillera au respect de l'ensemble des engagements pris de commun accord en songeant :

- à renforcer la Coopération sud-sud et la coopération triangulaire en les adaptant aux priorités nationales ;
- à promouvoir le partenariat avec les organisations régionales et sous régionales;
- à promouvoir et à recourir à des sources alternatives de financement du développement notamment le Partenariat Public Privé (PPP) et les produits financiers innovants (la taxe sur l'émission de carbone, la taxe sur les carburants d'avion, la taxe sur le commerce des armes, la taxe sur les billets d'avion).
- à pérenniser les rencontres trimestrielles MEF-Troïka et les dialogues politiques Premier Ministre avec les Partenaires techniques et financiers.

#### **4.2.4. Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle**

Cet axe vise à se fixer des objectifs de performance et à rendre disponible l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources y afférentes afin de les rendre plus accessibles. Un tel enjeu nécessite la mise en place d'un mécanisme commun d'appréciation et de vérification des performances à partir d'un choix bien ciblé d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

A cette fin, il s'agira :

- de rendre publiques toutes les informations relatives aux activités de financement du développement ;
- de poursuivre la consolidation des systèmes transparents de gestion des finances publiques et de l'information relative à l'aide ;
- de promouvoir la redevabilité mutuelle et la reddition des comptes à tous les niveaux ;

- de mettre en place un standard commun et ouvert pour la publication en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur l'aide ;
- de rendre la coopération au développement plus prévisible sur le moyen terme<sup>3</sup> ;
- de recourir aux mécanismes de coordination du pays (division de travail, approche programme, programmations conjointes et coopération déléguée) ;
- de donner plus de pouvoir de décision aux missions résidentes ou locales (délégation technique et financière) de nos partenaires au développement;
- d'établir une grille d'évaluation de performances des donateurs.

#### **4.2.5. Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé**

Cet axe vise à créer des conditions favorables pour une meilleure implication de la société civile et du secteur privé dans la dynamique du processus de développement.

Dans ce sens, la mise en œuvre de la stratégie de développement du partenariat Public-Privé fera face aux besoins importants d'investissements suscités par son engagement à créer des pôles de croissance, à soutenir le processus de décentralisation et aussi à fournir des services de qualité.

A cet effet, il s'agira :

- de renforcer le partenariat avec les OSC et le secteur privé afin d'améliorer le cadre juridique, réglementaire et administratif pour promouvoir le dialogue ;
- de sensibiliser tous les acteurs sur les PPP qui constituent une source alternative de financement du développement ;
- de consolider la participation des OSC et du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
- de développer des initiatives et des mécanismes financiers en vue de mobiliser des financements privés pour soutenir l'appui d'objectifs de développement communs ;
- de mettre en place avec tous les acteurs un observatoire sur l'efficacité de l'aide publique au développement.

#### **4.3. COHERENCE DU PLAN D'ACTION AVEC LA SCADD ET LA POSEF**

La SCADD fédère l'ensemble des cadres d'orientation du développement, définit les orientations stratégiques qui accompagnent l'ambition de développement et précise les objectifs de développement qui se déclinent en cycles quinquennaux.

---

<sup>3</sup> L'engagement de la Déclaration de Paris de « verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues » (§26 de la DP; réaffirmé dans le cadre de Busan). L'objectif est de réduire de moitié la part de l'aide non décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue (Reposant sur le niveau de référence de 2010).



Partant du principe de ne pas dissocier les priorités en matière de développement et des priorités au niveau de l'aide extérieure, la mise en œuvre du PANED contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans la SCADD et dans les politiques sectorielles ou thématiques.

La cohérence du PANED avec les orientations de la POSEF peut être faite au travers du programme 2 (Gestion macroéconomique et pilotage du développement), du programme 3 (Mobilisation et gestion des ressources budgétaires), du programme 6 (Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption) et du programme 7 (Relations économiques et financières internationales).

Le tableau ci-dessous illustre les liens de cohérence entre les axes du PANED, les programmes de la POSEF et les axes de la SCADD.

**Tableau n°4 : Cohérence du plan d'action avec la SCADD et la POSEF**

Axes du PANED	Programmes de la POSEF correspondants	Axes de la SCADD correspondants
Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement	Programme 2 : Gestion macroéconomique et pilotage du développement	Axe 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée Axe 2 : consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale
Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement		
Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement	Programme 7 : Relations économiques et financières internationales	Axe 3 : Renforcement de la gouvernance Axe 4 : prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement
	Programme 3 : Mobilisation et gestion des ressources budgétaires	
Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle	Programme 6 : Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption.	
Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé	Programme 2 : Gestion macroéconomique et pilotage du développement	Axe 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée
	Programme 6 : Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption.	Axe 3 : Renforcement de la gouvernance

## V. MISE EN ŒUVRE DU PANED

Le succès de la mise en œuvre du PANED repose sur le respect de principes de base et la définition des rôles des différentes parties prenantes, notamment les collectivités territoriales qui sont des nouveaux acteurs du processus. Elle devra en outre s'appuyer sur un dispositif de suivi-évaluation flexible, opérationnel et efficace.

Les cinq (05) principes de base mutuellement agréés par les parties prenantes qui vont guider la mise en œuvre effective du PANED sont :

- ✓ un leadership politique fort avec une implication des autorités politiques au plus haut niveau ;
- ✓ une gestion axée sur les résultats ;
- ✓ une appropriation nationale du PANED ;
- ✓ un partenariat avec les organisations d'intégration régionales ;
- ✓ une division de travail plus éclairée.

### 5.1 LE ROLE DES ACTEURS

Il est attendu de l'ensemble des acteurs du développement, dans leur rôle, d'accorder une attention particulière à la poursuite d'objectifs communs, sur la base de principes partagés par une participation active à tous les cadres de dialogue. Ces différents acteurs sont le Gouvernement, les PTF, les OSC et le secteur privé.

#### 5.1.1. Gouvernement

Conformément aux engagements pris à Accra, la question de l'efficacité de l'aide doit être inscrite au plus haut niveau des décideurs politiques. Le rôle du Gouvernement s'observe tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau de l'administration décentralisée.

- **Administration centrale**

Le Gouvernement dans le processus de gestion de l'aide veillera à la conformité de toute l'aide extérieure avec les priorités identifiées dans la SCADD et les politiques sectorielles. Il a également défini des secteurs de planification, en cours d'adoption. En sus, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes dans le domaine des finances publiques.

Pour une meilleure visibilité du niveau d'aide reçu, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers les différentes structures impliquées<sup>4</sup>, est, l'interlocuteur principal des partenaires au développement en matière de coopération économique, technique et financière. Pour ce faire, il assure la coordination générale des aides extérieures au développement et le suivi de l'ensemble du portefeuille dont bénéficie le Gouvernement en collaboration avec les ministères sectoriels et les entités décentralisées.

Les ministères sectoriels sont chargés de la mise en œuvre des projets et des programmes de développement sous leur tutelle.

- **Administration décentralisée**

Les collectivités territoriales que sont les Communes et les Régions sont responsables du suivi et de l'évaluation des projets et programmes pris en compte dans leurs plans de développement local. Les informations sur les aides extérieures directes sont collectées et analysées par les Maires et les Présidents des conseils régionaux et transmises au niveau du cadre régional de dialogue.

#### **5.1.2. Partenaires techniques et financiers (PTF)**

Dans un climat de confiance mutuelle nécessaire à la mise en place d'un partenariat équilibré, les PTF veilleront à accompagner la mise en œuvre du plan d'action en œuvrant :

- à améliorer la disponibilité des informations détaillées et prévisionnelles des ressources à moyen terme ;
- à réduire la fragmentation et à contenir la prolifération des canaux de l'aide ;
- à utiliser les systèmes nationaux pour la mise en œuvre des programmes de coopération au développement ;
- à évaluer conjointement les systèmes nationaux en utilisant des outils de diagnostic approuvés par tous ;
- à utiliser les indicateurs de performance de la matrice SCADD ou sectoriels;
- à accroître la délégation de pouvoirs aux représentations locales ;
- à renforcer leur participation au mécanisme de coordination et de redevabilité mutuelle.

#### **5.1.3. Organisations de la société civile (OSC)**

Les OSC au Burkina Faso interviennent dans la promotion de la démocratie en tant que contre-pouvoir et dans la lutte contre la pauvreté et la corruption.

---

<sup>4</sup> Direction impliquées : DGCOOP, DGEP, DEP, STN/SCADD

Les OSC participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies et politiques de développement. En effet, elles sont membres du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD. A ce titre, elles participent aux sessions des cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) ainsi qu'aux sessions du Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD). En tant que membre du CNP/SCADD, trois OSC<sup>5</sup> ont co-paraphé, en 2013, avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, la matrice de performance de la SCADD qui comprend, en nombre limité des mesures de réformes stratégiques à engager par le Gouvernement dans les secteurs de priorité de la SCADD, et des indicateurs de mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de développement du pays.

Les OSC conduisent des activités d'évaluation indépendantes et des analyses dans des secteurs prioritaires de la politique nationale de développement.

#### **5.1.4. Secteur privé**

Il est attendu du secteur privé qu'il s'implique davantage dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. C'est un acteur important dans la promotion de l'innovation, dans la création de richesses, de revenus et d'emplois décents ainsi que dans la mobilisation des ressources intérieures.

Plus précisément, le secteur privé devrait :

- développer des mécanismes financiers novateurs à même de promouvoir la mobilisation des financements privés ;
- accompagner le Gouvernement dans la délivrance du service public par la conduite de projets dans le cadre du Partenariat public-privé ;
- participer aux différents cadres d'échange sur le commerce afin de limiter les défaillances du marché financier et d'y faciliter son accès ;
- créer de nouveaux emplois décents ;
- contribuer à la lutte contre la fraude, le faux et la corruption ainsi que les flux illicites.

## **5.2. LE DISPOSITIF DE SUIVI DU PANED**

Dans le cadre de la rationalisation des dispositifs de suivi, il est prévu un dispositif arrimé à celui de la SCADD et qui s'appuie sur les organes existants :

---

<sup>5</sup>Il s'agit du Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG), du Conseil national des organisations de la société civile (CNOSC) et du Centre de suivi et d'analyses citoyens des politiques publiques (CDCAP).

- la Direction générale de la coopération (DGCOOP) ;
- le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GTEA) ;
- la Rencontre MEF–Troïka<sup>6</sup>.

Il est articulé autour de deux (2) niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

### 5.2.1 Le niveau stratégique

Lié au dispositif de la SCADD, il est chargé de donner des orientations pour une mise en œuvre efficace du plan d'action. Il comprend :

- la Rencontre MEF–Troïka ;
- le GTEA.

- **La Rencontre MEF-Troïka**

Elle se penche notamment sur toutes les questions stratégiques portant sur l'efficacité de l'aide telles que les appuis budgétaires, l'appropriation, la division du travail et l'alignement de l'aide sur les procédures nationales.

Elle examine également le tableau des réalisations des actions du PANED avant la revue annuelle de la SCADD.

- **Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GTEA)**

Le GTEA, dont la mise en place sera formalisée par arrêté du MEF, regroupe l'ensemble des parties prenantes : Gouvernement ; Collectivités territoriales, PTF ; OSC et Secteur privé. Il a pour mission de valider les travaux du Secrétariat technique du GTEA et de veiller à la mise en œuvre des recommandations formulées par les CSD dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PANED.

A ce titre, le GTEA est notamment chargé :

- d'évaluer les actions du PANED ;
- de valider le projet de rapport annuel de la mise en œuvre du PANED ;
- de conduire les enquêtes annuelles ou circonstanciées du PANED
- de valider le tableau des réalisations avant sa diffusion.

Le GTEA doit prendre en compte les recommandations ou difficultés issues des CRD et CSD dans le rapport de mise en œuvre du PANED

Le GTEA est composé comme suit :

---

<sup>6</sup> Organisation des PTF résidents au Burkina Faso représentée par trois Coopérations

Président : un Conseiller technique du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Vice-président : le Directeur Général de la Coopération ou son représentant ;

Rapporteur : le Directeur de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement ou son représentant ;

Membres :

- le Secrétaire Exécutif du Secrétariat technique national de la SCADD ou son représentant ;
- le Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP) ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ou son représentant ;
- le Directeur des Etudes et de la Planification (DEP) du MEF ou son représentant ;
- quatre (04) représentants des ministères sectoriels chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Education et de l'Administration du Territoire ;
- trois (03) représentants de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP);
- trois (03) représentants des PTF ;
- trois (03) représentants des Organisations de la Société civile (OSC) ;
- deux (02) représentants du Secteur Privé.

### **5.2.2. Le niveau opérationnel**

Il est assuré par la direction chargée de l'efficacité de l'aide qui est l'organe administratif et technique d'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du Plan d'action. Elle est logée au sein de la DGCOOP et assure le Secrétariat technique du GTEA.

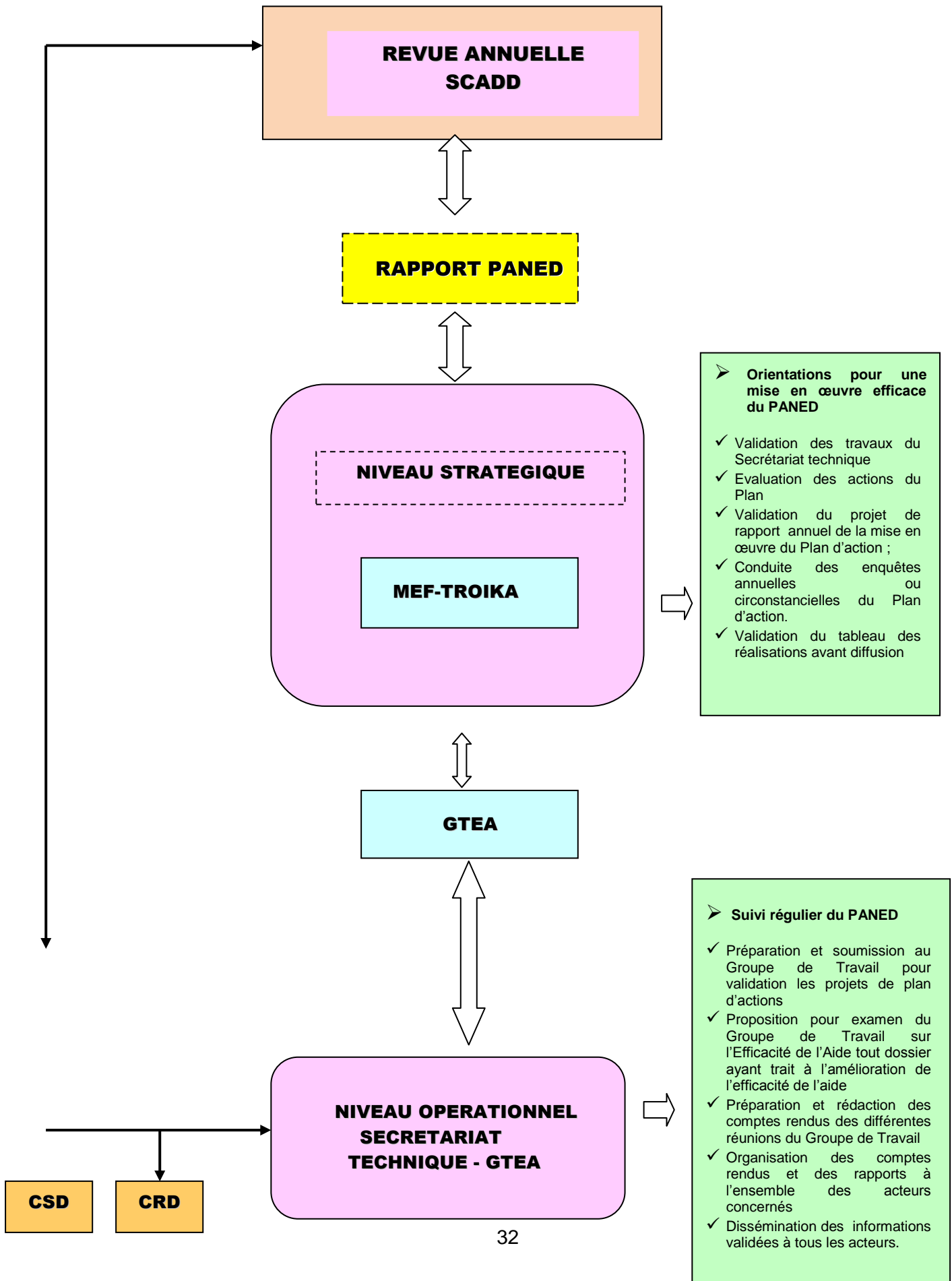
Elle assure les travaux relatifs au suivi régulier du plan d'action. A ce titre, elle est chargée :

- de préparer et de soumettre au Groupe de travail les projets de plans d'action pour validation ;
- de proposer à l'examen du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide les projets de rapports d'évaluation annuels du Plan d'action ;
- d'élaborer les tableaux de bord semestriels ;
- d'exploiter les rapports des CSD et des CRD ;
- de soumettre à l'appréciation du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide tout dossier ayant trait à l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement ;
- de préparer et de rédiger les comptes rendus des différentes réunions du Groupe de Travail sur l'Efficacité de l'Aide;
- d'organiser la diffusion des comptes rendus et des rapports à l'ensemble des acteurs concernés ;
- de rendre disponibles les informations validées à tous les acteurs.

La direction en charge de l'efficacité de l'aide est le point focal du Partenariat mondial et des différentes initiatives mises en place au niveau africain (NEPAD) et régional.

Les questions sur l'efficacité de l'aide doivent être prises en compte dans les rapports des CRD et CSD. Les canevas desdits rapports devraient contenir entre autres les points sur l'efficacité de l'aide qui doivent faire l'objet de commentaire ou d'analyse.

**Schéma du dispositif de suivi du PANED**





### **5.3. FINANCEMENT DU PLAN**

Le financement du PANED sera assuré par le budget de l'Etat et les contributions des partenaires techniques et financiers.

#### **5.3.1 Coût estimatif du PANED sur la période 2014-2016**

Les ressources financières requises pour la mise en œuvre des activités prioritaires du PANED sont estimées à **339 575 000 francs CFA** sur la période 2014-2016. Ce montant se répartit par année et par source de financement conformément au tableau n° 5 ci-dessous :

Tableau n°5 : Coût total estimatif des activités prioritaires du PANED sur la période 2014-2016

Actions/Activités	Programmation Financière			Total 2014-2016	Source de financement
	2014	2015	2016		
Renforcer les capacités des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du PANED	5 000 000	15 000 000	15 000 000	35 000 000	PTF
Tenir des ateliers de dissémination du PANED au niveau des treize (13) régions	21 000 000	21 000 000	-	42 000 000	ETAT, PTF
Elaborer la Politique nationale de l'aide		13 000 000	-	13 000 000	ETAT
Adopter la Politique nationale de l'aide	-	-	-	-	-
Assurer les travaux du GTEA et du Secrétariat PANED	10 000 000	40 000 000	25 000 000	75 000 000	ETAT
Conduire une étude sur la capacité d'absorption de l'aide au Burkina Faso	-	15 000 000	-	15 000 000	ETAT
Suivre la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route sur la division du travail (revues des portefeuilles)	-	54 375 000	3 200 000	57 575 000	ETAT
Elaborer et publier annuellement le RCD	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000	PTF
Rendre accessible la PGA à tous les utilisateurs : PTF, ONG, Administration	6 500 000	6 500 000	4 000 000	17 000 000	PTF
Identifier des critères d'évaluation de performances des PTF	-	10 000 000	-	10 000 000	PTF
<b>Coût total</b>	<b>67 500 000</b>	<b>199 875 000</b>	<b>72 200 000</b>	<b>339 575 000</b>	

### 5.3.2 Financement acquis

L'apport de l'Etat sur la période de mise en œuvre du PANED se chiffre à **181 575 000 francs CFA** soit **53,47%** du coût total des activités prioritaires du PANED. Le PANED a déjà bénéficié d'un engagement de financement de trente-deux millions (32.000 000 000) FCFA de la part du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le financement total acquis se chiffre à **213 575 000 francs CFA** soit **62,89%** du coût total du PANED. Les détails du financement acquis par année et par source de financement sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau n°6 : Répartition par année du financement acquis

ANNEE	2014	2015	2016	TOTAL	POURCENTAGE /COUT TOTAL DU PANED
ETAT	20 500 000	132 875 000	28 200 000	<b>181 575 000</b>	<b>53,47%</b>
PNUD	32 000 000	-	-	<b>32 000 000</b>	<b>9,42%</b>
<b>TOTAL</b>	52 500 000	132 875 000	28 200 000	<b>213 575 000</b>	<b>62,89%</b>

### 5.3.3. Financement à rechercher

Le besoin de financement du PANED est estimé à **126 000 000 francs CFA** (soit 37,11% du coût total) sur la période de sa mise en œuvre et est à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. Les détails du financement recherché par année auprès des PTF sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau N°7 : Répartition par année du financement attendu des PTF

ANNEE	2014	2015	2016	TOTAL	POURCENTAGE / COUT TOTAL DU PANED
PTF	15 000 000	67 000 000	44 000 000	<b>126 000 000</b>	<b>37,11%</b>

#### **5.4. CONTRAINTES ET RISQUES MAJEURS**

Outre l'influence des PTF sur les grandes orientations stratégiques du développement qui pourrait avoir des impacts dans la mise en œuvre du PANED, plusieurs autres situations telles que la baisse de l'APD, la non-adhésion ou la faible implication des acteurs, l'instabilité socio-politique et l'insuffisance de financement peuvent entraver la réussite de la mise en œuvre du PANED.

- **La baisse de l'aide publique au développement**

La principale ambition du Gouvernement est de conduire des politiques cohérentes et porteuses de forte croissance et de développement durable afin de susciter l'adhésion des principaux pourvoyeurs d'aide au Burkina Faso. La crise économique et financière dans les pays donateurs pourrait conduire à un ralentissement de la croissance et entraîner une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains et au Burkina Faso en particulier.

- **Le ralentissement de la croissance**

Dans le cadre du financement du PANED, outre les ressources attendues des PTF, il importe que le Gouvernement du Burkina Faso puisse apporter sa contrepartie financière. Pour ce faire, il est nécessaire que la croissance économique observée au niveau national en 2012, se maintienne et se poursuive afin d'éviter une baisse des ressources propres de l'Etat.

- **La non adhésion ou la faible implication des acteurs**

La mise en œuvre du plan d'action tient à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux. Pour favoriser cette concertation et synergie d'intervention, le Gouvernement a mis en place un dispositif pour pallier à la faiblesse de la capacité institutionnelle pour la programmation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement. Le bon fonctionnement de ce dispositif dépendra de son degré d'appropriation par chacun des acteurs, du respect des différents calendriers et des moyens mis à sa disposition.

- **L'instabilité socio-politique**

Au-delà de la volonté politique du Gouvernement affichée par l'adhésion aux engagements issus des différents fora et par l'adoption du PANED, la paix sociale est essentielle et doit être sauvegardée afin de pouvoir atteindre les objectifs de développement.

- **L'insuffisance de financement du Plan d'action**

L'une des préoccupations soulevées dans la mise en œuvre des plans précédents fut l'insuffisance de financement. Ce risque, s'il persiste, pourrait entraîner la non réalisation de certaines activités et freiner l'atteinte des résultats du plan d'action.

- **Le développement d'une stratégie de sortie de l'aide en cohérence avec la SCADD**

Le défi serait de ne pas se passer de l'aide publique à termes. En effet, le Burkina Faso devra se lancer dans une politique hardie de redimensionnement de son aide au développement et l'orienter vers des domaines structurants susceptibles de porter le développement sur une longue durée. Cela suppose un choix rationnel des secteurs d'investissement à effet accélérateur, en lien avec la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

## **VI- PRESENTATION DES ACTIONS DU PANED**

Le tableau ci-après présente les actions du PANED à mettre en œuvre au cours de la période 2014-2016. Le PANED comprend cinq (5) axes stratégiques dont découlent soixante-quatre (64) actions ciblées assorties de seize (16) indicateurs de performances et de résultats. Parmi ces indicateurs, huit (8) sont du partenariat de Busan, deux (2) sont repris de la Déclaration de Paris et six (6) sont des indicateurs définis au niveau national pour prendre en compte un certain nombre de défis en termes de développement dans l'esprit des conclusions du forum de Busan.

**Tableau n°8 : Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014 – 2016**

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
<b>Axe 1. Renforcer l'appropriation des priorités de développement (16 actions).</b>								
<b>Indicateur 1. Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles (1 DP)</b>	Disposer de stratégies et de politiques sectorielles en cohérence avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)	Niveau C		Niveau A	1.1. Adopter le projet de loi de finances sur la base des plafonds CDMT global conformément aux priorités de la SCADD	Rapport POSEF	MEF/DGB	Annuelle
					1.2. Adopter les secteurs de planification	Texte portant adoption des secteurs de planification	MEF /DGEP	déc-14
					1.3. Elaborer des documents de stratégies sur les thématiques transversales retenues par l'étude portant définition des secteurs de planification	Rapport d'activités DGEP	MEF /DGEP	Annuelle
					1.4. Appuyer l'élaboration et la relecture des politiques sectorielles et plans d'actions des départements ministériels conformément aux secteurs de planification définis	Rapport POSEF	MEF /DGEP	Annuelle

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
					1.5. Appuyer les secrétariats techniques des CSD et CRD dans le cadre de suivi des politiques sectorielles et plans régionaux de développement	Rapport de suivi du STN/SCADD	MEF/STN-SCADD	Annuelle
					1.6. Vulgariser les documents essentiels (PRD et stratégies... ) liés aux activités des CRD	Rapport de suivi du STN/SCADD	MEF/STN-SCADD	Annuelle
					1.7. Opérationnaliser les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	Rapport d'activités	MEF /DGEP	déc-14
					1.8. Mettre en œuvre la tranche annuelle du Plan d'actions du Programme national de renforcement des capacités (PNRC).	Rapport annuel de mise en œuvre du Plan d'actions du PNRC	MEF /DGEP	Annuelle
					1.9. Renforcer les capacités des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du PANED	Rapport d'évaluation du PANED	MEF/DGCOOP/PTF	Annuelle
					1.10. Tenir des ateliers de dissémination du PANED au niveau des treize (13) régions	Compte rendu des ateliers régionaux	MEF/DGCOOP PTF	déc-15

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
					1.11. Assurer le suivi des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue	Compte rendu des sessions des CSD et des CRD	STN/SCADD	Semestrielle
					1.12. Elaborer la Politique nationale de la coopération	Document de Politique et Décret d'adoption de la politique	MEF/DGCOOP	déc-15
					1.13. Adopter la Politique nationale de la coopération	Décret d'adoption de la politique	MEF/DGCOOP	mars-16
					1.14. Répertorier et suivre les recommandations des différents fora internationaux	Rapport d'activités	MEF/DGCOOP	Annuelle
					1.15. Assurer la participation du Burkina Faso aux différentes initiatives régionales et sous régionales	Rapport d'activités	MEF/DGCOOP	Annuelle
					1.16 Assurer les travaux du GTEA et du Secrétariat PANED	Rapport de suivi du PANED	DGCOOP/MEF	Annuelle
<b>AXE 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement (10 actions)</b>								
<b>Indicateur 2.</b> La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui	Amener les PTF à utiliser les cadres de résultats	C		A	2.1. Utiliser les mesures et indicateurs de la matrice de performance de la SCADD et des matrices sectorielles comme critères de	Accords de financement	PTF	Annuelle



Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
répondent aux priorités des pays en développement (1B)	nationaux				décaissement des Appuis budgétaires			
					2.2 Internaliser les directives de l'UEMOA sur les réformes économiques	Rapport d'activités	DGTCP CNPE	Annuelle
					2.3 Augmenter la part de l'aide sous forme d'appuis budgétaires général et sectoriel	Rapport d'activités DGCOOP	PTF	Annuelle
					2.4 Augmenter la part de l'aide utilisant les procédures nationales de passation des marchés	Rapport d'activités DG-CMEF	PTF	Annuelle
					2.5. Poursuivre le renforcement des capacités des services statistiques	Rapport d'activités de l'INSD	INSD/MEF	Annuelle
					2.6. Mettre en œuvre la réforme des acteurs de la chaîne des dépenses publiques	Rapport POSEF	DGB, DGTCP, DGAIE	Annuelle
					2.7. Réduire le délai de traitement de la dépense	Rapport POSEF	DGTCP/MEF	Annuelle

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
					2.8 Accroître le volume des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres	Rapport POSEF	DG-CMEF/MEF	Annuelle
					2.9. Respecter les délais de production des rapports budgétaires périodiques et des états financiers annuels	Rapport sur l'exécution du budget a mi-parcours et annuel ; Loi de règlement ; BGCT.	DGB/DGTCP/MEF	Annuelle
<b>Indicateur.3</b> L'aide est déliée <b>(10B)</b>	Parvenir à un déliement effectif de l'aide	98%		100%	2.10. Poursuivre le déliement de l'aide	Convention de financement ; Rapport OCDE	DGCOOP/MEF ; PTF	Annuelle
<b>Axe 3. Mettre en place des partenariats pour le développement ouvert à tous (7 actions).</b>								
<b>Indicateur 4.</b> Renforcement de la Coopération sud sud et la Coopération triangulaire <b>(N)</b>	Echange d'expériences avec d'autres Etats sur les bonnes pratiques	NR		B	3.1 Négocier et signer des accords cadres de coopération	RCD, rapport d'activité	DGCOOP/MEF	Annuelle
					3.2 Assurer la tenue effective des différentes commissions mixtes	PV des Commissions mixtes	DGCOOP	Permanente
					3.3 Conduire une étude sur la capacité d'absorption de l'aide au Burkina Faso	Rapport du consultant		déc-15
<b>Indicateur 5.</b> Niveau d'utilisation de procédures ou	Amener la majorité des donneurs à	50%		66%	3.4. Mettre en œuvre les activités prévues dans la feuille de route sur la division du travail	Rapport de suivi du PANED	Gouv/PTF	déc-16

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
dispositifs communs (DP)	utiliser des procédures ou dispositifs communs				3.5. Intervenir sous la forme d'approche programme (en plus de ceux déjà existants) dans les secteurs du développement rural, genre, énergie...	RCD	PTF	déc-16
					3.6. Instituer une période sans missions	Lettre du MEF à l'adresse de la Troïka	DGCOOP/MEF	déc-14
					3.7. Promouvoir et publier les missions conjointes	Site web DGCOOP et MEF	DGCOOP/DGE P/MEF	Annuelle
<b>Axe 4. . Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle (17)</b>								
<u>Indicateur 6.</u> La coopération pour le développement est davantage prévisible à moyen terme (5B)	Rendre l'aide plus prévisible	75%	82,40%	91%	4.1. Mettre à la disposition de l'Etat une programmation des appuis budgétaires à moyen terme	Accord de financement	DGCOOP/PTF	Semestrielle
					4.2. Améliorer les décaissements des appuis budgétaires au cours de l'année pour laquelle ils sont prévus	Rapport d'activité de la DGTCP	DGTCP/MEF	Annuelle
<u>Indicateur 7.</u> Les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public (4 B)	<u>Vulgariser les informations sur l'aide</u>		B	A	4.3. Publier périodiquement les informations sur l'aide sur les Sites Web du MEF et de la DGCOOP	Sites Web	DGCOOP/MEF	Permanente
					4.4. Elaborer et publier annuellement le RCD	RCD	DGCOOP/MEF	Annuelle

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
<b>Indicateur 8. L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire (6B)</b>	Augmenter la part de l'aide comptabilisée dans le budget de l'Etat	84%	84%	89%	4.5. Informer et sensibiliser le public sur l'efficacité de la coopération au développement	Comptes rendus des ateliers/recontres	DGCOOP/MEF	Permanente
					4.6. Rendre accessible la PGA à tous les utilisateurs : PTF, ONG, Administrations	PGA	DGCOOP/MEF	juin-16
					4.7. Intégrer la composante régionale dans la PGA	PGA	MEF/DGCOOP	déc-16
					4.8. Prendre attache avec les organisations régionales pour rendre transparente dans la PGA leur financement en direction du Pays;	PGA	MEF/DGCOOP	déc-16
					4.9. Intégrer la coopération régionale dans le rapport sur la coopération au développement	RCD	MEF/DGCOOP	déc-16
					4.10. Collecter auprès des PTF les données sur l'aide et les inscrire dans le budget	Loi de finances; RCD	DGCOOP ; DGB/MEF ; PTF	Annuelle

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
<b>Indicateur 9.</b> Existence d'un cadre d'évaluation des performances opérationnel (N)	Renseigner périodiquement la matrice de performance de la SCADD	A		A	4.11. Organiser les revues annuelle et sectorielle de la SCADD et mettre en œuvre les conclusions et recommandations	Rapport de la revue de la SCADD	STN-SCADD/MEF	Annuelle
					4.12. Suivre la mise en œuvre des recommandations des rencontres MEF/Troïka	Comptes rendu des rencontres	DGCOOP	Trimestrielle
					4.13. Suivre la mise en œuvre des recommandations/orientations des rencontres politiques de haut niveau du Premier Ministre avec les PTF	Comptes rendus des rencontres	PM ; PTF	Semestrielle
<b>Indicateur 10.</b> Existence d'une grille d'évaluation des performances des engagements des PTF (N)	Evaluer les performances des engagements des PTF	C		A	4.14. Identifier des critères d'évaluation	Rapport d'évaluation du PANED	Gouvernement/PTF	déc-15
					4.15. Opérationnaliser la grille d'évaluation des PTF			
<b>Indicateur 11.</b> Egalité hommes-femmes et autonomisation des femmes (8B)	Améliorer la participation de la femme à la	NR	OUI	OUI	4.16. Augmenter le taux de scolarisation des jeunes filles	Rapport d'évaluation des indicateurs de l'éducation	DEP/MENA	Annuelle

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
	vie politique et administrative				4.17. Suivre et publier le taux de progression des ressources allouées à la promotion du genre et autonomisation des femmes	Rapport de suivi de la politique genre	MPFG	Annuelle
<b>AXE 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé (14 actions)</b>								
<b>Indicateur 12.</b> Amélioration de l'environnement d'intervention de la société civile (2B)	Assainir le cadre juridique des associations et ONG			Progrès continus au fil du temps	5.1. Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de la Direction en charge du suivi des ONG	Organigramme du MEF et Rapport d'activités de la DGCOOP	DGCOOP/MEF	Annuelle
					5.2. Amener 300 ONG à signer une convention d'établissement	Registre de suivi des conventions ONG	DGCOOP/MEF	déc-15
					5.3. Adopter la loi portant liberté d'association	Texte portant régime juridique des ONG et Associations de développement	AN	déc-15
<b>Indicateur 13</b> Engagement et contribution du secteur privé au développement (3B)	Améliorer les cadres de partenariat avec le privé pour			Progrès continus au fil du temps	5.4. Faciliter la signature de 10 projets pilotes sous forme de PPP	Contrats signés	MEF/DGCOOP	déc-14
					5.5. Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats signés	Rapport DGCOOP	DGCOOP	déc-15

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
	mieux contribuer au financement du développement				5.6. Apprécier l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des projets et programmes appuyés par les PTF	Conventions de délégation	MEBF	annuelle
					5.7. Améliorer les cadres de dialogue public-privé	Rapport des rencontres Gouvernement secteur privé	MICA	Annuelle
					5.8. Tenir le forum des investissements à Singapour	Rapport Général du Forum	DGCOOP/MEF	avr-14
<b>Indicateur 14.</b> Création de nouvelles entreprises et nouveaux emplois dans le secteur privé (N)	Augmenter le nombre d'emplois créés dans le secteur privé				5.9. Soutenir les initiatives privées par un accompagnement technique et financier	Rapport MEBF	Maison de l'Entreprise	Annuelle
					5.10 Suivre l'évolution des nouvelles entreprises et des nouveaux emplois dans le privé	Rapport MEBF	Maison de l'Entreprise	Annuelle
<b>Indicateur 15.</b> Contribution des OSC et le secteur privé à la lutte	Faire de la société civile un acteur de			Augmenter nombre d'associations et	5.11. Impliquer davantage les OSC dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption	Rapports REN/LAC ; CENTIF et ASCE	ASCE	Permanente

Indicateurs	Objectifs 2015 pour le Burkina Faso	Situation de référence du Burkina en 2010	Résultats 2013 de l'Enquête de Busan	Objectifs cibles 2015	Actions	Sources de vérification	Responsables	Echéance
contre la corruption et les financements illicites (N)	veille dans les actions de lutte contre la corruption et les financements illicites			organisations de la société civile qui adhèrent au RENLAC	5.12. Dénoncer les cas de financements illicites et de la fraude	Rapports REN/LAC ; CENTIF et ASCE	ASCE	Permanente
<u>Indicateur 16.</u> Création d'un environnement propice au suivi des politiques publiques (N)	Mettre en place un cadre indépendant de suivi et d'évaluation des politiques publiques			Augmentation du nombre de rapports d'évaluation indépendante	5.13. Renforcer les capacités des acteurs (OSC et Secteur privé) à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement	Comptes rendus des rencontres	STN/SCADD-MEF	Annuelle
					5.14. Mettre en place et animer un observatoire sur l'efficacité de la coopération au développement	Acte de création de l'Observatoire	Gouv ; OSC et Secteur privé	déc-15



## **CONCLUSION**

L'élaboration du PANED, qui fait suite au PANEA traduit la volonté du Gouvernement du Burkina Faso à mieux encadrer et à améliorer la gestion de l'aide en vue d'obtenir des résultats de développement significatifs aussi bien dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la SCADD que dans le souci de se conformer aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat de Busan.

Dans sa mise en œuvre, le présent plan qui ambitionne de relever les nombreux défis qui subsistent en matière d'efficacité de l'aide, nécessitera une implication véritable et une synergie d'actions entre tous les acteurs concernés : Structures étatiques et décentralisées, Organisation de la société civile, Secteur privé et PTF.

S'inscrivant dans la continuité des stratégies antérieures, le PANED devra œuvrer à capitaliser les acquis engrangés et surtout tirer les enseignements des échecs et des difficultés qui ont entravé l'exécution optimale des plans d'actions passés. A ce niveau, tous les acteurs, devront, chacun en ce qui le concerne, prendre les dispositions utiles afin que les moyens et ressources nécessaires au financement dudit plan soient mobilisés.

En ce qui concerne le suivi évaluation du PANED, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GTEA) qui sera mis en place à cet effet, devra jouer un rôle capital dans la mise en œuvre efficace et efficiente des différentes actions convenues et surtout mettre un point d'honneur au suivi des orientations et aux questions stratégiques liés à l'efficacité de la coopération au développement.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Accord de Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, décembre 2011
- Bilan de mise en œuvre de la DP et du PANEA, décembre 2012
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (DP), mars 2005
- Feuille de route sur la division du travail au Burkina Faso, juillet 2011
- Guide du partenariat mondial, mars 2013
- Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide publique au développement (PANEA Révisé 2010-2012), janvier 2010
- Plans d'action des ministères sectoriels (MPFG, MATS)
- Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF) 2011-2020, mars 2011
- Programme d'Actions d'Programme d'Actions d'Accra (PAA), septembre 2008
- Rapport de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, septembre 2011
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015, décembre 2010

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 : FEUILLE DE ROUTE ACTUALISEE SUR LA DIVISION DU TRAVAIL ET LA COMPLEMENTARITE AU BURKINA FASO**

La présente feuille de route actualisée pour la mise en œuvre de la Division du Travail et la Complémentarité au Burkina comprend deux (02) piliers :

**Pilier 1. Réduction de la fragmentation de l'aide et concentration sectorielle;**

**Pilier 2. Suivi de la mise œuvre de la division du travail au Burkina Faso;**

Ces différents piliers se décomposent en actions principales et secondaires inscrites dans un délai, avec des indicateurs de résultats.

Actions/Tâches	Unité responsable	Echéance	Indicateurs de résultats
<b>Pilier 1 : Réduction de la fragmentation de l'aide et concentration sectorielle</b>			
<b>1.1. Faire une revue des classifications des secteurs et sous-secteurs existants et proposer une nomenclature appropriée</b>	<b>GOUV</b>		<b>Textes adoptés par le gouvernement et l'assemblée</b>
1.1.1 Adopter sous forme de loi les secteurs de planification	AN	déc-14	Nomenclature sectorielle adoptée
<b>1.2 Prendre en compte les questions de l'efficacité de l'aide et de la division du travail dans la définition des cadres sectoriel de dialogue de mise en œuvre de la SCADD</b>	<b>STN/SCADD</b>	<b>2014</b>	<b>Nombre de CSD et CRD qui intègre les questions de l'efficacité de l'aide et de la division du travail</b>
1.2.1 Insérer dans les canevas de rapport un paragraphe sur les questions de l'efficacité de l'aide	<b>STN/SCADD</b>	<b>2014</b>	Rapports de CSD et CRD disposant des informations sur les questions de l'efficacité de l'aide
<b>1.3. Déterminer les secteurs d'intervention prioritaires par bailleur par rapport à des critères définis (avantages comparatifs, priorités nationales, ..) et fixer le nombre maximum de bailleurs actifs intervenant par secteur</b>	<b>GOUV/PTF</b>	<b>mars-novembre 2015</b>	<b>Secteurs d'intervention prioritaires par PTF et le nombre maximum de PTF actifs par secteur d'intervention connus</b>
1.3.1 Mettre à jour régulièrement la base de données de la PGA	GOUV/PTF	Trimestrielle	Base de données PGA complète et fiable
1.3.2 Définir les modalités d'aide les mieux adaptées aux priorités du Gouvernement selon les secteurs retenus	GOUV	mars-15	Modalités d'aide les mieux adaptées connues

Actions/Tâches	Unité responsable	Echéance	Indicateurs de résultats
1.3.3 Identifier avec l'ensemble des bailleurs leurs avantages comparatifs	GOUV/PTF	mai-15	Avantages comparatifs par bailleur disponibles
1.3.4 Proposer à court terme, au vu des avantages comparatifs et des priorités nationales, les secteurs d'intervention prioritaires par bailleur	GOUV	juin-15	secteurs d'intervention prioritaires par bailleur connus
1.3.5 Adopter par consultation avec l'ensemble des bailleurs des secteurs d'intervention prioritaires	GOUV/PTF	sept-15	secteurs d'interventions prioritaires définitives retenus par bailleur
1.3.6 Retenir un nombre de PTF par secteur	GOUV	oct-15	nombre de PTF par secteur connu
1.3.7 Etablir une affectation de bailleur par secteur	GOUV	oct-15	Affectation de PTF par secteur connue
1.3.8 Adopter par consultation avec l'ensemble des bailleurs le nombre et l'affectation des bailleurs par secteur	GOUV/PTF	nov-15	nombre et affectation des bailleurs par secteur connu
1.3.9 Arrêter avec les PTF et selon les secteurs retenus les modalités d'aide les mieux adaptées aux priorités du Gouvernement	GOUV/PTF	nov-15	Modalités d'aide retenues
<b>1.4. Consolider les options retenues concernant la division du travail dans un projet de document de référence</b>	<b>GOUV</b>	<b>nov-15</b>	<b>Projet de document de référence de la division de travail disponible</b>
<b>1.5 Valider le projet de document de référence</b>	<b>GOUV/PTF</b>	<b>nov-15</b>	<b>Projet de document de référence de la division de travail validé</b>
<b>Pilier 2 : Suivi de la mise en œuvre de la division du travail au Burkina Faso</b>			
<b>2.1. Tenir des ateliers d'information et de sensibilisation sur la division du travail au profit des ministères sectoriels et autres acteurs nationaux</b>		<b>2016</b>	
2.1.1 Organiser des ateliers de dissémination au niveau central sur le document de référence de la division de travail	GOUV	févr-16	Nombre d'ateliers tenus

Actions/Tâches	Unité responsable	Echéance	Indicateurs de résultats
2.1.2 Organiser des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur le document de référence de la division de travail	GOUV	Mars –juin 2016	Nombre d'ateliers tenus
<b>2.2 suivre la mise en œuvre du document de référence sur la division de travail</b>	<b>GOUV/PTF</b>	<b>2016</b>	<b>Document de référence suivi</b>
2.2.1 Produire et ventiler les tableaux de bords sur le repositionnement des PTF	GOUV/PTF	Semestrielle	Nombre de tableaux ventilés
2.2.2 élaborer un rapport d'évaluation périodique sur la mise en œuvre de la division de travail	GOUV/PTF	Annuelle	Rapport d'évaluation

## Annexe 2 : Programmation financière du PANED 2014-2016

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
<b>1</b>	<b>Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement</b>		<b>36 000 000</b>	<b>89 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>165 000 000</b>
	Indicateur 1. Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles		<b>36 000 000</b>	<b>89 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>165 000 000</b>
<b>1.1</b>	Adopter le projet de loi de finances sur la base des plafonds CDMT global conformément aux priorités de la SCADD	<b>MEF/DGB</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.2</b>	Adopter les secteurs de planification	<b>MEF/DGB</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.3</b>	Elaborer des documents de stratégies sur les thématiques transversales retenues par l'étude portant définition des secteurs de planification	<b>MEF/DGEP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.4</b>	Appuyer l'élaboration et la relecture des politiques sectorielles et plans d'actions des départements ministériels conformément aux secteurs de planification définis	<b>MEF/DGEP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.5</b>	Appuyer les secrétariats techniques des CSD et CRD dans le cadre de suivi des politiques sectorielles et plans régionaux de développement	<b>MEF/STN-SCADD</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.6</b>	Vulgariser les documents essentiels (PRD et stratégies... ) liés aux activités des CRD	<b>MEF/STN-SCADD</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.7</b>	Opérationnaliser les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	<b>MEF/DGEP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.8</b>	Mettre en œuvre la tranche annuelle du Plan d'actions du Programme national de	<b>MEF/DGEP</b>	PM	PM	PM	PM

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			2014-2016
			2014	2015	2016	
	renforcement des capacités (PNRC).					
<b>1.9</b>	Renforcer les capacités des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du PANED	<b>MEF/DGCOOP/PTF</b>	5 000 000	15 000 000	15 000 000	35 000 000
<b>1.10</b>	Tenir des ateliers de dissémination du PANED au niveau des treize (13) régions	<b>MEF/DGCOOP/PTF</b>	21 000 000	21 000 000	PM	42 000 000
<b>1.11</b>	Assurer le suivi des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue	<b>STN/SCADD</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.12</b>	Elaborer la Politique nationale de la coopération	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	13 000 000	PM	13 000 000
<b>1.13</b>	Adopter la Politique nationale de la coopération	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.14</b>	Répertorier et suivre les recommandations des différents fora internationaux	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.15</b>	Assurer la participation du Burkina Faso aux différentes initiatives régionales et sous régionales	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>1.16</b>	Assurer les travaux du GTEA et du Secrétariat PANED	<b>MEF/DGCOOP</b>	10 000 000	40 000 000	25 000 000	75 000 000
<b>2</b>	<b>Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement</b>		<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>
	Indicateur 2. La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement		<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>
<b>2.1</b>	Utiliser les mesures et indicateurs de la matrice de performance de la SCADD et des matrices sectorielles comme critères de décaissement des Appuis budgétaires	<b>PTF</b>	PM	PM	PM	PM
<b>2.2</b>	Internaliser les directives de l'UEMOA	<b>MEF/DGTCP</b>	PM	PM	PM	PM



Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
Indicateur 3. Les systèmes gde gestion des finances sont renforcés et utilisés			PM	PM	PM	PM
2.3	Augmenter la part de l'aide sous forme d'appuis budgétaires général et sectoriel	PTF	PM	PM	PM	PM
2.4	Augmenter la part de l'aide utilisant les procédures nationales de passation des marchés	PTF	PM	PM	PM	PM
2.5	Poursuivre le renforcement des capacités des services statistiques	MEF/INSD	PM	PM	PM	PM
2.6	Mettre en œuvre la réforme des acteurs de la chaîne des dépenses publiques	MEF/DGB/DGTCP/DGAIE	PM	PM	PM	PM
2.7	Réduire le délai de traitement de la dépense	MEF/DGTCP	PM	PM	PM	PM
2.8	Accroître le volume des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres	MEF/DG-CMEF	PM	PM	PM	PM
2.9	Respecter les délais de production des rapports budgétaires périodiques et des états financiers annuels	MEF/DGB/DGTCP	PM	PM	PM	PM
Indicateur 4. L'aide est déliée			PM	PM	PM	PM
2.10	Poursuivre le déliement de l'aide	MEF/DGCOOP/PTF	PM	PM	PM	PM
3	<b>Axe 3 : Mettre en place des partenariats pour le développement ouvert à tous</b>		PM	69 375 000	3 200 000	72 575 000
Indicateur 5. Renforcement de la Coopération sud-sud et la Coopération triangulaire			PM	15 000 000	PM	15 000 000
3.1	Négocier et signer des accords cadres de coopération	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
3.2	Assurer la tenue effective des différentes	MAECR	PM	PM	PM	PM

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
	commissions mixtes					
<b>3.3</b>	Conduire une étude sur la capacité d'absorption de l'aide au Burkina Faso	<b>DGCOOP</b>	PM	15 000 000	PM	15 000 000
Indicateur 6. Niveau d'utilisation de procédures ou dispositifs communs			<b>PM</b>	<b>54 375 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>57 575 000</b>
<b>3.4</b>	Mettre en œuvre les activités de la tranche 2015 prévues dans la feuille de route sur la division du travail	<b>GOUV/PTF</b>	PM	54 375 000	3 200 000	57 575 000
<b>3.5</b>	Accroître les interventions sous la forme d'approche programme	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>3.6</b>	Instituer une période sans missions	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>3.7</b>	Promouvoir et publier les missions conjointes	<b>MEF/DGCOOP/DGEP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>4</b>	<b>Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle</b>		<b>31 500 000</b>	<b>41 500 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>102 000 000</b>
Indicateur 7. La coopération pour le développement est davantage prévisible			<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>	<b>PM</b>
<b>4.1</b>	Mettre à la disposition de l'Etat une programmation des appuis budgétaires à moyen terme	<b>MEF/DGCOOP/PTF</b>	PM	PM	PM	PM
<b>4.2</b>	Améliorer les décaissements des appuis budgétaires au cours de l'année pour laquelle ils sont prévus	<b>MEF/DGTCP</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 8. Les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public			<b>31 500 000</b>	<b>31 500 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>92 000 000</b>
<b>4.3</b>	Publier périodiquement les informations sur l'aide sur les Sites Web du MEF et de la DGCOOP	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
<b>4.4</b>	Elaborer et publier annuellement le RCD	<b>MEF/DGCOOP</b>	25 000 000,	25 000 000	25 000 000	75 000 000,

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
4.5	Informier et sensibiliser le public sur l'efficacité de la coopération au développement	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
4.6	Rendre accessible la PGA à tous les utilisateurs : PTF, ONG, Administration	MEF/DGCOOP	6 500 000	6 500 000	4 000 000	17 000 000
4.7	Intégrer la composante régionale dans la PGA	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
4.8	Prendre attache avec les organisations régionales pour rendre transparente dans la PGA leur financement en direction du Pays	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
4.9	Intégrer la coopération régionale dans le rapport sur la coopération au développement	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
Indicateur 9. L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire			PM	PM	PM	PM
4.10	Collecter auprès des PTF les données sur l'aide et les inscrire dans le budget	MEF/DGCOOP/DGB/PTF	PM	PM	PM	PM
Indicateur 10. Existence d'un cadre d'évaluation des performances opérationnel			PM	PM	PM	PM
4.11	Organiser les revues annuelle et sectorielle de la SCADD et mettre en œuvre les conclusions et recommandations	STN/SCADD	PM	PM	PM	PM
4.12	Suivre la mise en œuvre des recommandations des rencontres MEF/Troïka	MEF/DGCOOP	PM	PM	PM	PM
4.13	Suivre la mise en œuvre des recommandations/orientations des rencontres politiques de haut niveau du Premier Ministre avec les PTF	PM, PTF	PM	PM	PM	PM

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
Indicateur 11. Existence d'une grille d'évaluation des performances des engagements des PTF			PM	10 000 000,	PM	10 000 000
4.14	Identifier des critères d'évaluation	<b>GOUV/PTF</b>	PM	10 000 000,	PM	10 000 000
4.15	Opérationnaliser la grille d'évaluation	<b>GOUV/PTF</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 12. Egalité hommes-femmes et autonomisation des femmes			PM	PM	PM	PM
4.16	Augmenter le taux de scolarisation des jeunes filles	<b>MENA</b>	PM	PM	PM	PM
4.17	Suivre et publier le taux de progression des ressources allouées à la promotion du genre et autonomisation des femmes	<b>MEF/MPFG</b>	PM	PM	PM	PM
5	<b>Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé</b>		PM	PM	PM	PM
Indicateur 13. Amélioration de l'environnement d'intervention de la société civile			PM	PM	PM	PM
5.1	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de la Direction en charge du suivi des ONG	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
5.2	Amener 300 ONG à signer une convention d'établissement	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
5.3	Adopter la loi portant liberté d'association	<b>AN</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 14. Engagement et contribution du secteur privé au développement			PM	PM	PM	PM
5.4	Faciliter la signature de 10 projets pilotes sous forme de PPP	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			2014-2016
			2014	2015	2016	
5.5	Assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats signés	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM		PM
5.6	Apprécier l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des projets et programmes appuyés par les PTF	<b>MEBF</b>	PM	PM	PM	PM
5.7	Améliorer les cadres de dialogue public-privé	<b>MICA</b>	PM	PM	PM	PM
5.8	Tenir le forum des investissements à Singapour	<b>MEF/DGCOOP</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 15. Création de nouvelles entreprises et nouveaux emplois dans le secteur privé			PM	PM	PM	PM
5.9	Soutenir les initiatives privées par un accompagnement technique et financier	<b>MEBF</b>	PM	PM	PM	PM
5.10	Suivre l'évolution des nouvelles entreprises et de nouveaux emplois dans le privé	<b>MEBF</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 16. Contribution des OSC et le secteur privé à la lutte contre la corruption et les financements illicites			PM	PM	PM	PM
5.11	Impliquer davantage les OSC dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption	<b>ASCE/REN-LAC/CENTIF</b>	PM	PM	PM	PM
5.12	Dénoncer les cas de financements illicites et de la fraude	<b>ASCE/REN-LAC/CENTIF</b>	PM	PM	PM	PM
Indicateur 17. Création d'un environnement propice au suivi des politiques publiques			PM	PM	PM	PM
5.13	Renforcer les capacités des acteurs (OSC et secteur privé) à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et	<b>DGEP/ STN/SCADD</b>	PM	PM	PM	PM

Codes	Actions/Activités	Responsables	Total PANED			Total PANED 2014-2016
			2014	2015	2016	
	stratégies de développement					
5.14	Mettre en place et animer un observatoire sur l'efficacité de l'aide	<b>GOUV; OSC; Secteur Privé</b>	PM	PM	Pm	PM
<b>Coût total</b>			<b>67 500 000</b>	<b>199 875 000</b>	<b>72 200 000</b>	<b>339 575 000</b>

## **Annexe 3 : Accord de Partenariat de Busan**